

Compte-rendu réunion Dialogue Escalade du 25 mars 2025 – CR2 23 AVRIL 2025

1. Contexte de la réunion

La réunion s'est déroulée au siège du Parc national des Calanques, de 14 h à 17 h 30, sous la conduite de François Ranise, qui avait préalablement échangé avec la direction du PNC et Sandrine Fevre, vice-présidente de l'association "Des Calanques, des Femmes et des Hommes", lors d'une réunion « préparatoire » informelle.

Les participants étaient les suivants (dans l'ordre de leur présentation) : André Bernard (Association des calanques, des femmes et des hommes), Bernard Amel(CAF), Sophie Berthier (Présidente du CAF), Sandrine Poncey (Association des calanques, des femmes et des hommes), Jacques Weiss (CAF), Sébastien Batel (Syndicat des professionnels des activités de pleine nature), Jean-Claude Grand (FFME ancien Cafiste), Vincent Vilmer (conseiller technique (FFME), Anaëlle Imbert (Coordinatrice de projet dont Biodiv'Sport LPO PACA), Anael Marchant (LPO, FNO), Gaëlle Berthaud (Pncal), Laurent Scheyer (Pncal), François Ranise (membre du CA Pncal, Association des calanques, des femmes et des hommes)

2. Proposition du Parc national des Calanques

Le PnCal a proposé une nouvelle approche pour relancer le dialogue et obtenir une écoute mutuelle plus attentive.

Cette démarche repose sur la création d'un comité d'experts consultatif, composé de scientifiques, naturalistes, usagers, représentants du PNC, et éventuellement d'un médiateur. Ce comité aurait pour mission de collaborer étroitement pour traiter des enjeux liés à l'escalade et à la préservation de l'environnement.

Ce comité permettrait de répondre :

- **aux objectifs inscrits dans la charte du Parc national à savoir : Protéger les espèces identifiées** pendant la période de reproduction (comprend la phase de recherche, de nidification et envol au besoin) sur les périmètres identifiés par les mesures conservatoires de quiétude + **Permettre** (en cohérence avec l'enjeu de protection) **que les activités puissent perdurer raisonnablement** et selon le cadre de la charte en profitant de cette nature exceptionnelle
- **Et de façon très opérationnelle à deux sous questions :**
 - o Ajuster ensemble les « bons » périmètres » et les « bonnes » périodes, dans la mesure des observations ornithologiques réalisées.
 - o Faire évoluer, dans la mesure des objectifs précités, les sites d'escalade – critères pour création/dés équipement.

3. Discussion sur les objectifs et le fonctionnement du comité :

Un atelier de brainstorming a permis de définir plusieurs axes de travail pour ce comité :

- Les objectifs à atteindre
- Le fonctionnement interne
- Les opportunités et les menaces liées à l'initiative

Cet atelier, organisé en deux groupes de travail, a mis en évidence une volonté commune de flexibilité, de simplicité, et d'indispensables visites sur le terrain, tout en insistant sur la nécessité de limiter la taille du groupe pour garantir son efficacité.

Les réponses, en synthèse, sont :

- **qu'attendre du comité d'expert ?** : diversité des membres, convaincre et produire des arguments, justifier les avis produits, répondre à une question particulière sur des sujets sensibles comme par exemple, répondre à certaines questions du courrier du 28 janvier :
 - les périodes et les périmètres des arrêtés pluriannuels sont-ils tous justifiés ?
 - est-il possible d'envisager des évolutions des sites d'escalade : critères pour création et déséquipement
- **quelles règles du jeu, modalités ?** :
 - partager des données scientifiques et robustes, consensus (voire vote), communication, écoute de chaque partie ;
 - qui sont les experts ? :
 - 3 entités : usagers connaisseurs du terrain = grimpeurs (CAF, FFME, guides, pro des APN, soit entre 4 et 8), représentants du Parc (direction, service scientifique, service en charge des activités de pleine nature les 3 secteurs), scientifiques [proposition à faire par le parc (CS du Parc, LPO, CEN, Muséum, etc. et ajusté en fonction des sujets)] ;
 - évolutif ou fixe ? la composition doit s'adapter à la question – mais une base pour les usagers, comme ceux du groupe d'aujourd'hui
 - fréquence : autant que de besoin, présence d'un médiateur pour les premières réunions, la première sera prochainement pour faire le point sur les actuelles mesures conservatoires
- **avantages et craintes ?**
 - pourquoi ce comité alors qu'il y a une commission ? => parce que d'autres contributeurs aux avis peuvent être pertinents sur les sujets pointus et parce que ce comité traitera de sujets précis et opérationnel.
 - Diminution de la capacité de dialogue, chronophage et que pour un avis consultatif, que dans le sens de la protection, meilleure connaissance de la faune, diversité des membres

4. Présentation par la LPO de Biodiv'sport, démarche collaborative.

<https://biodiv-sports.fr>

- outil qui peut être mis à disposition de ce groupe (n'est pas déployé dans les Calanques)
- espèces et périodes sensibles => définition de zones de sensibilité
- encore plus important dans le contexte de nouveau public et d'accroissement de la fréquentation
- type et nature des messages à faire passer pour que le pratiquant n'ait pas à chercher l'info, l'info vient à lui via les applis (camp to camp, etc.)
- cf. étude de la LPO sur les distances de dérangement

5. Points soulevés par les grimpeurs

Cette réunion n'avait pas pour objectif de travailler sur les points précis soulevés dans le courrier mais de définir un cadre de travail satisfaisant pour tous. Les grimpeurs ont toutefois pu exprimer certaines préoccupations.

- *Les préoccupations des grimpeurs sont également des préoccupations naturalistes* :
Ils partagent une volonté commune de ne pas perturber les zones sensibles, notamment celles de nidification. Les grimpeurs sont prêts à s'engager dans la mise en place de mesures de prévention,

comme la signalisation de zones interdites pendant les périodes de nidification ou hors périodes pour des nidifications tardives.

- *Collaboration pour l'observation des nidifications :*
Ils se déclarent toujours disposés à collaborer avec le PnCal pour observer et confirmer les nidifications en agissant comme vigies.
- *La sur fréquentation des Calanques :*
Ils rappellent que cette problématique résulte principalement d'un développement des activités de loisirs, d'une appétence à des sorties en nature. Il est constaté que certains sites d'escalade sont plus fréquentés.
- *Les arrêtés de mise en quiétude et de mesures conservatoires*
Les grimpeurs ont exprimé leur désaccord concernant la mise en place d'arrêtés et ont insisté pour que qu'ils soient fondés sur des observations concrètes et des données scientifiques.
- *Une « réserve ornithologique » :*
Les grimpeurs ont exprimé leur crainte que le PnCal devienne une réserve ornithologique.
Le PnCal confirme que ce sujet n'est pas d'actualité et le sujet de la réserve intégrale n'a pas été retenue dans le cadre de la révision de la charte.
La LPO a confirmé sa collaboration et fournira les données nécessaires pour éclairer les décisions.
- *Convention avec les professionnels :*
Les grimpeurs ont rappelé l'importance de la convention signée par le PnCal avec les professionnels, qui semble être en suspens.
- *Réserve biologique de l'ONF*
Les grimpeurs ont exprimé une interrogation concernant cette zone, notamment dans la prise en compte de l'existant.

Le comité des experts pourra être l'instance de dialogue pour amener (certaines) répondre au courrier du 28.01.2025 des associations et fédérations d'escalade.
